



Hebergement a titre gratuit

Par **francoil ninon**, le **22/02/2018** à **21:23**

Bonjour,

Un de mes amis m'a demandé si je pouvais l'héberger à titre gratuit chez moi. Je suis maman d'une petite fille et je touche le RSA et des APL. Mon ami touche 1.700 € par mois? il souhaite être hébergé le temps de finir les travaux de sa maison. Est-ce que je risque de perdre mes droits ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **22/02/2018** à **22:31**

Bjr,

Oui, tout changement doit être signalé et ce sont le revenus des habitants du logement qui sont pris en compte.

Faites très attention avec ce genre de situation, que la CAF chasse car il y a trop de fraude à l'argent public et celle-ci est la plus fréquente.

Nous avons d'ailleurs des dizaines de cas de redressement par mois sur nos forums à ce sujet.